



Circulaire 8265

du 20/09/2021

Happi fête son premier anniversaire : des nouveautés vous attendent

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 20/09/2021
Documents à renvoyer	non

Information succincte	En aout 2020, le Service général du Numérique éducatif de la FW-Ba lancé la plateforme d'apprentissage Happi. À l'occasion de son premier anniversaire, la plateforme se dote de plusieurs nouveautés.
-----------------------	--

Mots-clés	plateforme, Moodle, numérique, hybridation, application, visioconférence
-----------	--

<u>Remarque</u>	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires
-----------------	--

Établissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. officiel subventionné	
Ens. libre subventionné	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé
Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
- Le Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWB
- L'institut de la Formation en cours de Carrière (IFC)
- Les Gouverneurs de province
- Les organisations syndicales
- Les organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
	SGNE - Service général du Numérique éducatif	happi@cfwb.be

Madame,
Monsieur,

En aout 2020, le Service général du Numérique éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé la plateforme d'apprentissage Happi.¹

Mise à disposition sur demande, Happi constitue un soutien au déploiement numérique des établissements de l'enseignement obligatoire et de l'ESAHR, complémentaire à l'action des Fédérations de Pouvoirs organisateurs et Pouvoirs organisateurs en la matière.

J'ai le plaisir de vous informer qu'à l'occasion de son premier anniversaire, la plateforme se dote de plusieurs nouveautés.

Afin de les découvrir plus en détail, je vous invite à parcourir la présente circulaire.

La plateforme est accessible à l'adresse suivante :

<https://happi.cfwb.be>

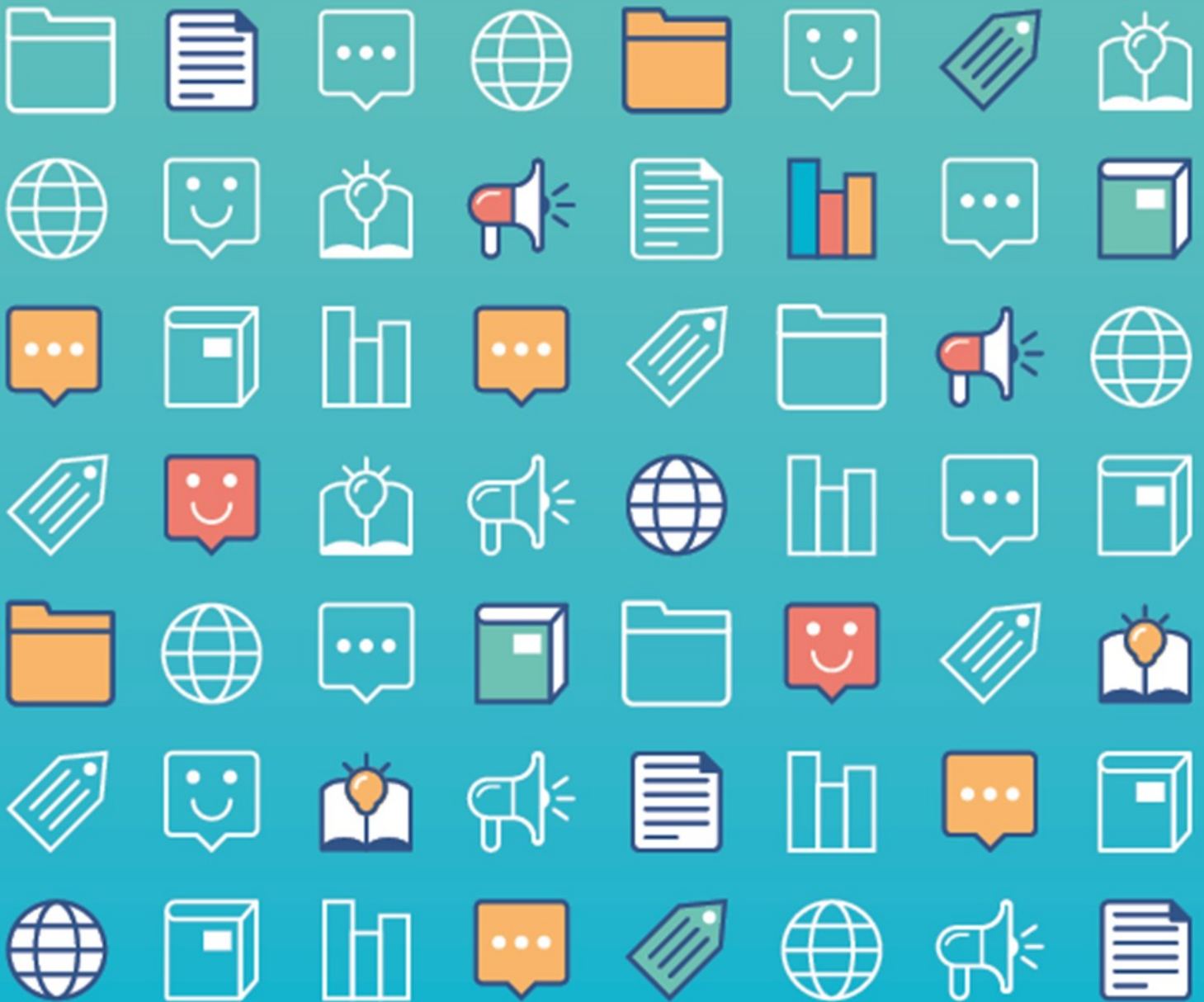
Je vous souhaite une belle découverte de ces nouveautés et une excellente rentrée.

La Ministre de l'Éducation,

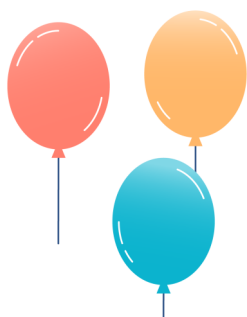
Caroline Désir

¹Voir circulaire 7697 « [Happi : la plateforme d'enseignement à distance mise à disposition des établissements d'enseignement obligatoire](#) » du 21/08/2020

Happi fête son premier anniversaire : des nouveautés vous attendent



Happi a un an !



En aout 2020, le Service général du Numérique éducatif de la FW-B a lancé la plateforme d'apprentissage Happi.

Les établissements de l'enseignement obligatoire et de l'ESHR qui en font la demande ont, depuis lors, l'opportunité de se voir attribuer un environnement qui leur est propre (cf. circulaire 7697 « Happi : la plateforme d'enseignement à distance mise à disposition des établissements d'enseignement obligatoire » du 20/08/2020).

La plateforme est accessible à l'adresse suivante :

<https://happi.cfwb.be>

Basée sur la solution Moodle, Happi permet à chaque établissement de structurer à sa convenance son propre environnement.

La plateforme ouvre de nombreuses possibilités, tant en classe qu'à distance : **salle des profs** virtuelle, outils de **communication**, **création de contenus pédagogiques interactifs**, etc.



À l'occasion de son premier anniversaire, la plateforme propose quelques nouveautés :

- ✓ un **outil de visioconférence** est désormais intégré à Happi et accessible aux utilisateurs qui en font la demande ;
- ✓ une **application smartphone dédiée** (Happi FW-B) permet maintenant de consulter Happi en tout lieu.

Découvrez également :

- ✓ un tout nouvel **espace « Aide »**, illustré et convivial, guide chacun, qu'il soit gestionnaire Happi ou professeur ;
- ✓ la fonctionnalité « **Annotation PDF** » permet désormais aux enseignants et élèves de collaborer sur un document PDF ou de l'annoter sans devoir le télécharger ;
- ✓ le format de cours « **Tuiles** » permet de structurer les cours de façon visuelle et dynamique, pour une navigation plus intuitive.

Mise à disposition à titre subsidiaire, Happi constitue un soutien au déploiement numérique des établissements, complémentaire à l'action des Fédérations de Pouvoirs organisateurs et Pouvoirs organisateurs en la matière.

Happi et la visioconférence

Vous travaillez dans un établissement qui utilise Happi ?

La Fédération Wallonie-Bruxelles met gratuitement à votre disposition **un outil de visioconférence** utilisable dans le cadre de vos cours sur Happi.

Intégrée à Happi, la fonctionnalité, vous permet de planifier rapidement et simplement vos sessions de visioconférence.

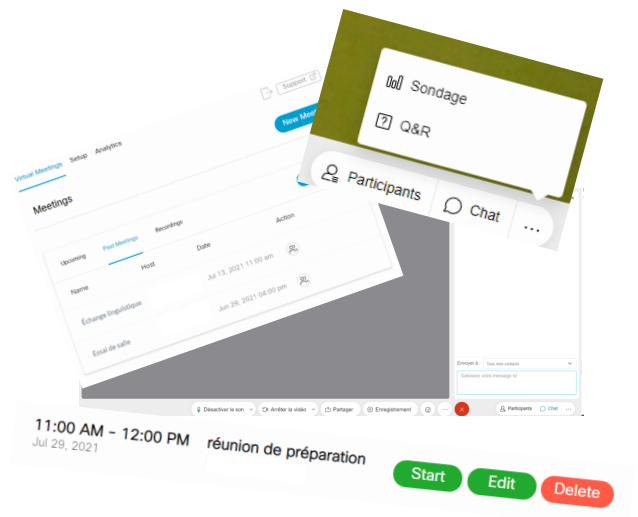


L'outil de visioconférence permet :

- ✓ à vos élèves de **partager leurs expériences** ;
- ✓ à un élève absent de **suivre le cours** donné en présentiel.

Mais aussi :

- ✓ établir des **échanges** avec un intervenant extérieur ;
- ✓ enregistrer vos propres **tutoriels vidéos** ;
- ✓ permettre à vos élèves de **travailler en groupes** ;
- ✓ pratiquer la **différenciation** ;
- ✓ utiliser les outils de **sondage** et de **questions-réponses**.



Comment obtenir une licence de visioconférence ?

Suivez le lien ci-dessous et complétez le formulaire :

[**Demander l'accès à l'outil de visioconférence**](#)



Comment utiliser l'outil de visioconférence intégré à Happi ?

Suivez le lien ci-dessous :



[**« Happi et la visioconférence »**](#)

Happi est désormais disponible en application mobile

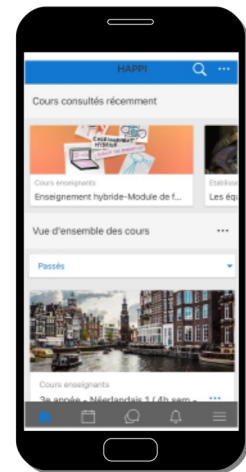


Découvrez dès à présent l'application « **Happi FW-B** » mise gratuitement à votre disposition.

Comment l'obtenir ? C'est facile !
Installez l'application (iOS ou Android), connectez-vous avec **vos identifiant et mot de passe habituels** et c'est parti !

L'application Happi FW-B permet de :

- ✓ naviguer de manière **rapide et fluide** à partir de votre tableau de bord ;
- ✓ accéder facilement aux différentes fonctionnalités de **messagerie** et à votre « **Calendrier** » ;
- ✓ **consulter, même hors ligne**, les cours auxquels vous avez accès.



Les différentes **notifications**, entièrement paramétrables pour vous assurer des **moments de déconnexion**, vous avertissent des nouveaux messages et vous rappellent les événements de votre calendrier.

Pour télécharger l'application Happi FW-B :



Comment utiliser l'application Happi FW-B ?

Comment proposer des contenus adaptés aux smartphones et tablettes à vos élèves ?

Consultez notre guide accessible via le lien ci-dessous :



**« Application Happi FW-B :
Guide d'utilisation et conseils »**



Nouvel espace « Aide »

Découvrez dans l'espace « Aide » :

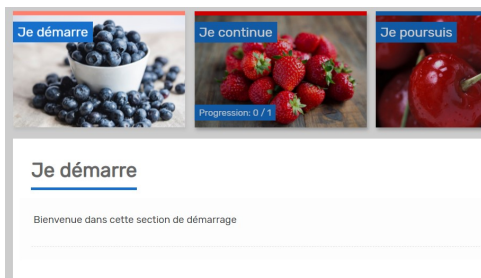
- ✓ des informations sur la **mise en place** de Happi au sein de votre établissement ;
- ✓ des **contenus thématiques** tels que « Premiers pas de l'enseignant », « Fonctionnalités » ou encore « Happi en vidéo » ;
- ✓ une **navigation** plus intuitive.



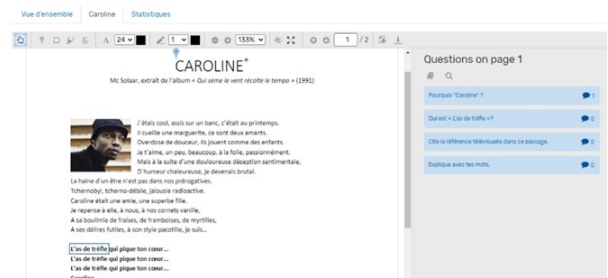
- ✓ Vous démarrez ou souhaitez aller encore plus loin avec Happi ?
 - ➔ Rendez-vous dans les différentes **tuiles thématiques**
- ✓ Une question précise ?
 - ➔ Utilisez le champ de recherche de la « **Foire aux questions** » ou le « **Lexique** »


Le format de cours « Tuiles »

Structurez vos cours de façon **visuelle** et **dynamique** grâce aux **tuiles illustrées** de ce nouveau format immédiatement applicable aux cours déjà créés.



L'activité « Annotation PDF »



Collaborez sur un document PDF, **annotez-le** et **échangez** avec vos collègues ou vos élèves grâce à cette nouvelle activité ! 

Pour utiliser le format de cours « Tuiles » :

Choisissez le format « Tuiles » dans les paramètres du cours.

Pour insérer une activité « Annotation PDF » :

- dans votre cours, activez le mode édition ;
- cliquez sur « Ajouter activité ou ressource » ;
- choisissez « Annotation PDF ».



Comment choisir le format de votre cours ?
Comment utiliser l'activité « Annotation PDF » ?

Retrouvez toutes les informations en naviguant dans l'espace « Aide » grâce au lien suivant :

https://happi.cfwb.be/Espace_Aide



Éditrice responsable : Lise-Anne Hanse
Administratrice générale de l'Enseignement
Avenue du Port 16 – 1080 Bruxelles

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
www.fw-b.be - 0800 20 000
Administration générale de l'Enseignement
Service général du Numérique éducatif
Avenue du Port 16 – 1080 Bruxelles
www.enseignement.be

septembre 2021